

Der Grosse Rat Le Grand Conseil
des Kantons Bern du canton de Berne

Montag (Vormittag), 9. Dezember 2019 / Lundi (matin), 9 décembre 2019

Juradelegation / Délégation pour les affaires jurassiennes

57 2019.RRGR.257 Motion 209-2019 Graber (La Neuveville, SVP)
Neue Modalitäten für eine allfällige Wiederholung der Abstimmung über die Kantonszugehörigkeit Moutiers

57 2019.RRGR.257 Motion 209-2019 Graber (La Neuveville, UDC)
Corriger les modalités du vote sur l'appartenance cantonale de Moutier

Anmerkung der Tagblattredaktion: Gestützt auf die Annahme des Antrags Haas/FDP auf Wiedererwägung in Anwendung von Artikel 79 des Gesetzes über den Grossen Rat (Grossratsgesetz, GRG) wird das Geschäft 2019.RRGR.257 erneut beraten. Sämtliche vorangegangenen Beratungen, inklusive Abstimmungsergebnisse, sind obsolet.

Die Wiedererwägungsdebatte fand an der Abendsitzung des 3. Dezembers 2019 statt; siehe Geschäft 2016.GEF.790.

Remarque de l'équipe de rédaction du Journal : La proposition de reconsidération Haas/PLR étant adoptée en vertu de l'article 79 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), l'affaire 2019.RRGR.257 est réexaminée. Toutes les délibérations préalables ainsi que les résultats de vote sont sans objet.

L'affaire a été reconsidérée le 3 décembre 2019, lors de la séance du soir, voir affaire 2016.GEF.790.

Präsident. *(Der Präsident läutet die Glocke. / Le président agite sa cloche.)* Ich begrüsse Sie zur dritten Woche dieser Session. Wir haben in der letzten Woche bei Geschäft 57 eine Wiedererwägung beschlossen. Eine Wiedererwägung ist kein Rückkommen, sondern es ist so, wie wenn das Geschäft vorher nicht im Saal gewesen wäre. Das heisst, wir fangen nochmal ganz von vorne an. Das ganze Geschäft wird nochmals so behandelt, wie wenn es zum ersten Mal hier im Rat wäre. Wir sind bei der Motion Graber. Sie kann es nachher noch selber sagen, aber meines Wissens hat sie die Punkte 5 und 8 zurückgezogen und wäre bereit, über den Rest als Postulat abstimmen zu lassen.

Les points 5 et 8, sont-ils retirés ? – C'est juste comme cela. Est-ce que cette affaire sous cette forme est contestée ? – Oui, c'est le cas. Je constate qu'il y a un « Röstigraben », même dans le PS. *(Hilarité / Heiterkeit)* Je donne la parole à la motionnaire, Madame Anne-Caroline Graber.

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (UDC). Suite aux discussions à propos de ma motion ainsi qu'aux péripéties qui ont entouré son vote, j'ai décidé, comme le président l'a dit, de retirer les points 5 et 8, concernant le vote par correspondance (point 5), et l'interdiction de voter à nouveau si la répétition du vote devait se solder par une invalidation par un tribunal. Je vous recommande d'adopter les autres points sous forme de postulat. Il n'y a pas eu de discussions particulières sur ces points-là, la semaine passée. Je vous remercie.

Präsident. Est-ce que le comotionnaire, Monsieur Benoit, veut la parole ? – Non. Alors je donne la parole à Monsieur Peter Gasser.

Peter Gasser, Bévilard (PSA). Bonjour tout le monde ! En date du 22 octobre dernier, la Conférence tripartite a abordé les modalités de la nouvelle votation sur l'appartenance cantonale de Moutier. Dans le communiqué publié suite à la rencontre, Madame la Conseillère fédérale Keller-Sutter a regretté que la présence des observateurs fédéraux ait parfois été instrumentalisée. Elle signalait encore que ni l'Office fédéral de la justice (OFJ), ni les observateurs fédéraux n'avaient été contactés par le Tribunal administratif bernois pour faire part de leurs remarques. Les participants ont convenu de nouvelles modalités pour le vote de Moutier, en précisant que ces mesures devraient s'inscrire dans le cadre légal actuel, et ne pas nécessiter de modifications législatives importantes. Il

était pris acte de la volonté d'organiser ce nouveau scrutin en juin 2020, même si cette date paraissait ambitieuse. Toutefois, le gouvernement bernois s'engageait à mener ces travaux sans retard. Du côté jurassien, les autorités cantonales ont indiqué qu'elles ne demanderaient pas de modifications des voies de droit en cas de recours. Quant au Conseil municipal de Moutier, ce dernier a pris les engagements suivants : le maire resterait en retrait. Pour le registre électoral, ils veulent en assurer la transparence pour pouvoir déceler suffisamment tôt d'éventuelles domiciliations fictives et, enfin, les modalités du vote par correspondance pourraient être revues. Enfin, le Gouvernement jurassien proposait l'instauration d'un comité d'accompagnement pour gérer la communication, sans compétences décisionnelles. Toutefois, ce communiqué précisait également, que cette réflexion serait menée prochainement. Le gouvernement bernois, quant à lui, a rappelé la nécessité de supprimer à terme les articles 138 et 139 de la Constitution du canton du Jura. Ce à quoi le Gouvernement jurassien s'est engagé une fois la question de l'appartenance cantonale de Moutier réglée. Chers collègues, cette rencontre s'est déroulée dix jours avant que le gouvernement ne valide sa réponse à cette motion. Vous conviendrez qu'il semble étonnant de ne pas avoir fait mention dans ces réponses des engagements pris quelques jours plus tôt. Encore plus surprenant, les déclarations du conseiller d'Etat qui, dans son intervention, ne fait nullement allusion, lui non plus, au contenu de ce communiqué. Je ne peux pas m'empêcher de penser que derrière cette pléthore d'informations, il y a une réelle volonté de vouloir prolonger inutilement le temps nécessaire à la mise en place de cette votation. Afin de permettre l'expression de la volonté populaire dans un délai acceptable, il faut donc refuser ce postulat. *(Le président demande à l'orateur de conclure. / Der Präsident bittet den Redner zum Schluss zu kommen.)* Merci pour votre attention.

Präsident. Ich möchte zuerst fragen, ob es noch Fraktionssprechende zu diesem Geschäft gibt. – Eigentlich hätte man zuerst die Fraktionssprechenden sprechen lassen müssen. Ich habe geglaubt, Peter Gasser spreche für die Fraktion. Tut mir leid, ich habe nicht nachgefragt. Ich erteile als Erstes für die Grünen Christoph Grupp das Wort.

Christoph Grupp, Biel/Bienne (Grüne). Ich nehme es vorweg: Die Grünen werden diesen geänderten Antrag – gewandelt in ein Postulat, und ohne die Punkte 5 und 8 – grossmehrheitlich unterstützen. Ich erlaube mir trotzdem, gerade mit Blick auf die Rednerliste und die Debatte, die offenbar von Neuem anfängt, sich zu entrollen, wie es vom Präsidenten angekündigt wurde, ein Plädoyer für die Nüchternheit und Wohlbedachtheit zu halten. Ich finde es schwierig, wenn wir wegen der beiden Jurassier-Parteien, das heisst, denjenigen, die beim Kanton Bern bleiben wollen, und den Separatisten, wieder in diesem Grossen Rat endlose Debatten über diese Sache führen müssen, auf der Stufe, auf der wir uns jetzt befinden. Grundsätzlich finde ich es okay, aber aber vous êtes en train de prendre en otage le canton de Berne pour vos bagarres. Dies finde ich extrem schwierig. Ich denke, als Kanton Bern sind wir stolz darauf, ein zweisprachiger Kanton zu sein. Wir sind stolz darauf, einen Berner Jura zu haben, und stolz darauf, auch ein Teil der frankophonen Westschweiz zu sein. Dies dürfen wir nicht aufs Spiel setzen, indem wir uns unmöglich machen, und indem wir die Leute langweilen respektive zum Teil auch erzürnen, nicht nur im Kanton Bern, sondern auch ringsum, aber vor allem im Kanton Bern. Ich werde von links und von rechts und auch von Leuten aus dem Oberland gefragt, was denn das jetzt soll. Es wird je länger desto unverständlicher. Deshalb möchte ich Vernunft walten lassen. Das Postulat ist ein Kompromiss. Wir können prüfen, was Sache ist. Ich sage jetzt mal, dass dies niemandem weh tut, aber im besten Fall zu Klarheit führt. Darum bitte ich Sie, dies zu unterstützen.

Präsident. Gibt es noch Fraktionsvoten? – Dies ist nicht der Fall. Dann erteile ich Maurane Riesen als Einzelsprecherin das Wort.

Maurane Riesen, Berne (PSA). Mon but ici n'est pas de prolonger ou de refaire le débat qui a déjà été fait, simplement, je voulais venir ici pour vous demander si vous ne pouvez pas faire autrement que d'accepter ce postulat, parce que vous pensez qu'il faut cette clarté. Moi je pense que c'est déjà en cours, les choses, les discussions, sont déjà en cours, les processus sont en cours. C'est la Confédération qui est aussi là pour veiller à ce que les choses se passent bien. Si vous voulez accepter le postulat, je demande à ce que vous le classiez, parce que finalement, les points qui sont mentionnés sont tous repris par la Commission tripartite, et ce sont des choses qui sont étudiées. Je vous demande de ne pas jeter de l'huile sur le feu, et de ne pas compliquer la situation, mais d'accepter – enfin, moi, je vais le refuser – mais d'accepter le postulat, et de le classer. Merci.

Präsident. Voulez-vous parler après ou avant ? – Ah, bon. Je donne la parole à Madame Anne-Caroline Graber.

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (UDC). Je n'ai pas compris quel point était contesté par Monsieur Gasser. Je voulais éviter un nouveau débat au parlement afin d'accélérer nos travaux. A l'adresse de mon cher collègue Christoph Grupp, je voudrais préciser que nous ne tenons absolument pas à prendre en otage le canton de Berne. Ce n'est absolument pas notre intention. Simple-ment, le vote communaliste de Moutier du 18 juin 2017 était présenté comme un vote exemplaire, un vote contrôlé comme jamais en Suisse, avec des standards de supervision absolument uniques. Et qu'est-ce qu'on a constaté finalement ? De graves irrégularités – j'insiste sur le qualificatif « grave » – ont été constatées et confirmées par le Tribunal administratif du canton de Berne. Dans ces conditions, suite à ces graves irrégularités, il est impératif de corriger les modalités d'une répétition d'un vote communaliste à Moutier. Il est notamment fondamental que ce ne soient pas les autorités municipales de Moutier à majorité séparatiste, je le rappelle, qui organisent ce vote. Il faudrait mettre en place une autorité de supervision indépendante, dans l'idéale la Confédération, pour éviter, encore une fois, que les autorités municipales de Moutier, à majorité séparatiste, succombent à la tentation – finalement, c'est une tentation très humaine – d'utiliser les leviers communaux afin d'influencer le résultat de ce vote. Je vous remercie beaucoup de votre soutien à ce postulat. – Et je m'oppose au classement.

Präsident. Quelle surprise ... Je donne la parole à Monsieur le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg.

Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé et de la prévoyance sociale. Je n'avais pas prévu de prendre la parole ce matin, du fait que tout ce que j'avais à dire avait déjà été dit. Mais ne m'étant pas tout à fait retrouvé dans une séance de la Commission tripartite à laquelle j'ai participé, je tiens tout de même à informer les membres de ce Grand Conseil de ce qui s'est passé à ce moment-là et, de manière à être le plus transparent possible, je me permettrai simplement de lire le communiqué de presse qui a suivi cette séance : « La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), a présidé une conférence tripartite Jura, lundi soir 21 octobre à Berne, à laquelle ont participé les Délégations aux affaires jurassiennes des gouvernements bernois et jurassien. Suite à l'annulation du vote du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier, les participants ont réaffirmé leur volonté de mener à terme le processus de règlement de la Question jurassienne : ceci nécessitera l'organisation d'une nouvelle votation à Moutier. Cette votation sera, comme en 2017, une votation communale dans le cadre législatif bernois. Elle fera toutefois l'objet de mesures particulières et le dispositif mis sur pied en 2017 sera encore renforcé. Les modalités de l'organisation du vote ont fait l'objet d'une première discussion. » Il n'y a eu aucune décision. Je vous invite – parce qu'on ne va pas perdre plus de temps – à relire ce communiqué de manière à avoir la transparence totale. Je constate une fois de plus qu'on aime prendre parfois certaines libertés. Merci de soutenir ce postulat.

Präsident. Wir kommen zur Abstimmung über die Motion «Neue Modalitäten für eine allfällige Wiederholung der Abstimmung über die Kantonszugehörigkeit Moutiers». Es geht um die Punkte 1–4 sowie 6 und 7 als Postulat. Wer diese Punkte als Postulat annehmen will, stimmt Ja, wer dies nicht möchte, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Ziff. 1–4, 6 und 7; als Postulat)

Vote (2019.RRGR.257 ; ch. 1–4, 6 et 7 ; sous forme de postulat)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 113

Nein / Non 16

Enthalten / Abstentions 7

Präsident. Sie haben diese Punkte als Postulat angenommen, mit 113 Ja- zu 16 Nein-Stimmen bei 7 Enthaltungen.

Nun wurde noch die Abschreibung verlangt. Wer diese verbleibenden Punkte als Postulat abschreiben will, stimmt Ja, wer dies nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.257; Abschreibung)

Vote (2019.RRGR.257 ; classement)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Ablehnung / Rejet

Ja / Oui 42

Nein / Non 93

Enthalten / Abstentions 0

Präsident. Sie haben die Abschreibung abgelehnt, mit 93 Nein- zu 42 Ja-Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Ich danke Regierungsrat Pierre Alain Schnegg und seinen Mitarbeitenden für die Flexibilität, noch einmal hier zu erscheinen, und wünsche ihnen eine sehr gute Arbeitswoche.